

Image not found or type unknown



Abandon des droits parentaux

Par **protat**, le **16/06/2011** à **14:54**

Bonjour, rnrsachant que je n'ai pas vu mon fils depuis presque un an, que je n'ai pas contribuer à son éducation ni financièrement, ni physiquement, ni psychologiquement, que je ne l'appelle pas non plus au téléphone, et que je refuse de le voir quand il me demande de venir passer le week end chez moi, rnpeut on engager contre moi une procédure d'abandon de mes droits parentaux ?

Par **mimi493**, le **16/06/2011** à **19:10**

Quel age a l'enfant ?rnLa pension résulte-elle d'un jugement ?